

COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 11 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	15
Présents	9
Votants	11

Présents : BRUNIER Christian, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, LEJEUNE Sébastien, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absentes excusées : BALLANGER Danielle (pouvoir à RENAUD Jean-Pierre), QUINCONNEAU Marjorie (pouvoir à QUINCONNEAU Didier)

Absents : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, RUESCAS Flora.

Secrétaire de séance : RENAUD Jean-Pierre.

Date de convocation : 5 septembre 2023.

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 5 septembre 2023.

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

OBJET : Convention relative à l'aide financière du Département de la Charente-Maritime (revitalisation).

Monsieur le Maire informe que le Département de la Charente-Maritime a accordé à la commune une aide maximale de 12 169 € pour les travaux de réalisation d'un cheminement piéton rue du Champ de Foire.

Une convention financière qui précise les modalités de versement de cette subvention et les engagements respectifs doit être signée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Christian BRUNIER



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre RENAUD

**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211704473 -- 2023-09-11 -- DE
2023-09-11-4 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/09/2023

Publication le :
12/09/2023